



Recherche de paternité sans consentement de la mère

Par **lqfc**, le **19/09/2016** à **16:31**

Bonsoir, rnVoilà il y a 5 ans lors de la naissance de l'enfant la mère m'a certifié mordicus que l'enfant n'était pas de moi, mais à toujours refuser un test de paternité. Après de nombreuses tentatives ou cette dernière m'avait assuré que ce n'était pas le mien, elle revient aujourd'hui sur ces dires et me déclare comme le père sans pour autant l'affirmer clairement.rnNe pouvant plus avancer dans l'incertitude je voudrais savoir comment se passe les démarches pour exiger d'une cours de justice d'établir un test de paternité ? Est-ce possible sans le consentement de la mère ? Les procédures sont elles longues et onéreuse ? rnMerci d'avance pour vos conseils.

Par **amajuris**, le **19/09/2016** à **16:48**

bonjour,rnvous pouvez faire une action en reconnaissance de paternité, cela se passe devant le tgi et l'avocat est obligatoire.rnle juge ordonnera une analyse biologique qui est de droit en matière de filiation.rnpour comparer les ADN, il faut le vôtre et celui de l'enfant.rnsi la mère refuse de permettre le test sur cet enfant, en présence d'éléments prouvant votre relation à l'époque de la conception, le juge peut, néanmoins, vous attribuer cette paternité.rnla durée d'une telle procédure varie selon l'encombrement de votre tribunal.rncet enfant a-t-il été reconnu par un autre homme ?rnsalutations

Par **lqfc**, le **19/09/2016** à **17:54**

Non, mais d'après la mère il est possible que son nouveau conjoint face une demande d'adoption. Mais j'ai lu que si cette demande d'adoption aboutissait il me serait plus difficile de faire appel à un test de paternité et de faire prouver la filiation .
Si la mère refuse et qu'elle entretenait une relation avec moi ainsi que d'autres hommes au moment des faits, le test de paternité devient nécessaire afin de connaître la filiation de l'enfant, comment l'y contraindre ?
Quelles pièces et preuves doit-on fournir selon vous afin que le juge accède à ma requête au plus vite ? Sachant que je suis en possession de témoignages de mon entourage prouvant que cette dernière à clamer haut et fort que l'enfant n'était pas de moi pour ensuite changer d'avis 4 ans plus tard.
merci de votre aide.
Salutation